Cochez la séance et le cycle de votre choix

Pour toute inscription, l'acquisition d'un support de type carte rechargeable est obligatoire au prix de 1,50€ non remboursable.

Formule par trimestre (1 séance 30 min/semaine ou 40min pour les dauphins) *hors vacances scolaires*	CYCLE 1 du 08/09/14 au 19/12/14	CYCLE 2 du 05/01/15 au 10/04/15	CYCLE 3 du 27/04/15 au 24/06/15
☐ Lundi à 17h10, *5 ans têtard* ☐ Lundi à 17h45, *6-10 ans grenouille* ☐ Lundi à 18h20, *7-11 ans poisson*	☐ 13 séances 93,60 €	☐ 11 séances 79,20 €	☐ 8 séances 57,60 €
☐ Mardi à 17h10, *5 ans têtard* ☐ Mardi à 17h45, *6-10 ans grenouille* ☐ Mardi à 18h20, *7-11 ans poisson*	☐ 12 séances 86,40 €	☐ 12 séances 86,40 €	☐ 9 séances 64,80 €
☐ Mercredi à 13h45, *5 ans têtard* ☐ Mercredi à 14h25, *4 ans crevette* ☐ Mercredi à 14h25, *8-12 ans dauphin,* ☐ Mercredi à 15h05, *6-10 ans grenouille* ☐ Mercredi à 15h15, *8-12 ans dauphin* ☐ Mercredi à 15h45, *6-10 ans grenouille* ☐ Mercredi à 16h05, *8-12 ans dauphin* ☐ Mercredi à 16h25, *7-11 ans poisson*	☐ 13 séances 93,60 €	☐ 12 séances 86,40 €	☐ 9 séances 64,80 €
☐ Jeudi à 17h20, *6-10 ans grenouille*	☐ 13 séances 93,60 €	☐ 12 séances 86,40 €	☐ 7 séances 50,40 €
☐ Vendredi à 17h10, *5 ans têtard* ☐ Vendredi à 17h45, *6-10 ans grenouille* ☐ Vendredi à 18h20, *7-11 ans poisson*	☐ 13 séances 93,60 €	☐ 11 séances 79,20 €	☐ 6 séances 43,20 €

Formule stage (1 séance 30 min/jour du lundi au vendredi)	TOUSSAINT du 20/10/14 au 31/10/14	PRINTEMPS du 13/04/15 au 24/04/15
☐ 9h10, 5 ans têtard ☐ 9h45, 5 ans têtard ☐ 10h20, 6-10 ans grenouille ☐ 10h55, 6-10 ans grenouille ☐ 11h30, 7-11 ans poisson	☐ 10 séances 72 €	☐ 10 séances 72 €

conception Chambéry métropole, direction de la communication • juillet 2014 • **photos** Caroline Moureaux

Chambéry métropole
communauté d'agglomération

Saison 2014-2015

INSCRIPTIONS COURS COLLECTIFS ENFANTS

Pour découvrir l'eau et apprendre à nager à votre enfant, la piscine d'agglomération et son équipe d'éducateurs diplômés, vous proposent un rythme d'apprentissage adapté.

Pour accéder aux cours de natation : les enfants, handicapés ou non, doivent être capables de :
- se tenir seul au mur en grande profondeur
- participer à une activité en groupe sur 30 min.

Les groupes s'effectuent par répartition d'âge (7,20 €/séance pour tous les cours, entrée comprise) :

➜J'ai 4 ans : je suis en cours **crevette**

➜J'ai 5 ans : je suis en cours **têtard**. Il n'y a pas de test préalable

➜J'ai entre 6 ans et 10 ans je ne sais pas nager dans le grand bassin : je suis en cours **grenouille**

➜J'ai entre 7 et 11 ans, je suis en mesure de valider le test grenouille (je saute où je n'ai pas pied, me laisse flotter sur le ventre et sur le dos, et me déplace sans aide sur 15m) : je suis en cours **poisson**

➜J'ai entre 8 et 12 ans, je souhaite me perfectionner et j'ai validé mon test poisson (je plonge et me déplace sans aide sur 30m) : je suis en cours **dauphin**

Les intervenants (MNS) se réservent le droit de changer de groupe un enfant qui ne serait pas en mesure de valider les pré-requis lors de la première séance.

Piscine d'agglomération
Rue Sainte Rose - 73000 Chambéry
tél. : 04 79 33 11 50 - fax 04 79 33 49 55
equipements.sportifs@chambery-metropole.fr
www.chambery-metropole.fr

PLANNING DES COURS DE NATATION ENFANTS

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	toussaint/ printemps
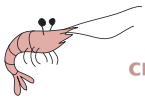 (4 ans) crevette			➜ 14h25			
(5 ans) têtard	➜ 17h10	➜ 17h10	➜ 13h45		➜ 17h10	➜ 9h10 ➜ 9h45
(6 - 10 ans) grenouille	➜ 17h45	➜ 17h45	➜ 15h05 ➜ 15h45	➜ 17h20	➜ 17h45	➜ 10h20 ➜ 10h55
(7 - 11 ans) poisson	➜ 18h20	➜ 18h20	➜ 16h25		➜ 18h20	➜ 11h30
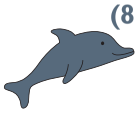 (8 - 12 ans) dauphin			➜ 14h25 ➜ 15h15 ➜ 16h05			

cycle 1 : du 08/09/14 au 19/12/14 ; cycle 2 : du 05/01/15 au 10/04/15 ; cycle 3 : du 27/04/15 au 24/06/15
Toussaint/Printemps : formule stage du lundi au vendredi

Mode d'emploi

- ➜ La durée d'une séance est de 30 min. sauf les cours «dauphin» : 40 min.
- ➜ A l'horaire indiqué, l'enfant doit être en tenue (maillot et bonnet de bain obligatoires, lunettes à votre convenance) dans le vestiaire.
- ➜ Des vestiaires sont attribués pour les filles et les garçons.
- ➜ Les maître-nageurs se chargent du groupe à la sortie du vestiaire.
- ➜ En fin de séance, les maître-nageurs s'assurent que les enfants rejoignent le vestiaire.
- ➜ La présence des adultes est impérative dans les vestiaires au début et à la fin de chaque séance. Chambéry métropole ne peut être tenu responsable de la garde de l'enfant après la fin du cours.
- ➜ Remboursement à partir de 3 absences consécutives justifiées par certificat médical.

à remplir par l'administration

Période du ..... au .....

Montant du règlement : ..... € Mode de règlement : .....

BULLETIN D'INSCRIPTION | COURS ENFANTS | SAISON 2014-2015

Bulletin à renvoyer ou à déposer accompagné de votre règlement* à :

Piscine d'agglomération • Parc de Buisson Rond • Rue Sainte Rose 73000 Chambéry
Contact : 04 79 33 11 50 • equipements.sportifs@chambery-metropole.fr

Identité de l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .../.../.....

Si handicap, nature de celui-ci : .....

Pré-requis : Capacité à se tenir seul au mur et à participer à une activité de groupe pendant 30 minutes.

Identité du responsable légal :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse .....

Code postal / Localité .....

tel : ..... portable : .....

Courriel *pour recevoir des informations relatives aux cours et à Chambéry métropole*

..... @.....

Conditions particulières cours enfants : cochez les cases.

☐ Je m'engage avoir souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages pouvant être occasionnés par l'enfant pendant l'activité.

☐ Je m'engage avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur de l'équipement et en avoir fait part à l'enfant.

☐ Je m'engage être en possession d'un certificat médical de non contre indication pour l'enfant à la pratique de la natation (à présenter en cas de nécessité).

☐ Remboursement à partir de 3 absences consécutives justifiées par certificat médical.

☐ Toute inscription est validée par son règlement.

☐ Les horaires donnés comprennent la prise en charge des enfants par le maître-nageur et le retour au vestiaire en fin de cours. Chambéry métropole ne peut être tenu responsable de la garde de l'enfant après la fin du cours.

☐ Il est demandé aux enfants de se présenter à l'heure donnée pour le cours, en tenue de bain, dans les vestiaires attribués.

☐ J'ai pris connaissance de l'ensemble des conditions particulières.

Signature du responsable légal :

Déclaration CNIL Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, et de suppressions de données vous concernant.
**Pour les règlements par chèque, mettre l'ordre du Trésor Public*